

***BOURSES DE FIN D'ÉTUDES À LA MAÎTRISE  
CONCOURS 2010-2011***

***Date limite : 9 avril 2010***

***Valeur de 20 000 \$***

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les huit universités québécoises offrant une formation de deuxième cycle en sciences infirmières (Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, UQAC, UQAR, UQTR, UQO) distribuent, sur concours, les bourses de fins d'études de maîtrise d'une valeur de 20 000 \$ pour un an.

**Critères d'admissibilité**

- Détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Être admis à un programme de maîtrise en sciences infirmières ou en sciences cliniques (sciences infirmières) dans une université québécoise;
- Avoir conservé à la maîtrise une moyenne cumulative de 3,2/4, 3,3/4,3 ou l'équivalent.
- Avoir réussi 15 crédits de formation à la maîtrise ou l'équivalent;
- Poursuivre des études à temps complet durant l'année universitaire 2010-2011.

N.B. :

- Le cumul de bourses est permis jusqu'à un maximum de 60 000 \$;
- Un maximum de quinze heures de travail par semaine dans un établissement de santé ou dans une maison d'enseignement est autorisé;
- La candidate devra compléter son programme au plus tard en décembre 2011.

**Documents à présenter dans le dossier de candidature**

- Une lettre de présentation faisant état de l'engagement de la candidate ou du candidat à respecter les conditions de l'attribution de la bourse;
- Le formulaire de demande dûment complété;
- Un curriculum vitae;
- Le relevé de notes officiel (registrariat) le plus récent;
- L'attestation d'inscription au Tableau de l'OIIQ;
- Une lettre d'appui du directeur ou de la directrice;
- Une lettre de l'employeur, si nécessaire, confirmant que la candidate ou le candidat sera assujéti à travailler tout au plus 15 heures par semaine à compter du 30 août 2010.

### **Modalités de versement de la bourse**

- La bourse est versée selon les modalités de l'université d'accueil;
- En cas d'arrêt ou d'abandon des études, le versement de la bourse prend fin automatiquement.

### **Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être remis au plus tard le 9 avril 2010 à la personne responsable des programmes de l'université d'accueil.

*Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le secrétariat des études de chacune des facultés, écoles, départements, modules en sciences infirmières des universités identifiées ci-haut.*

***DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DE DOSSIERS DE CANDIDATURE : 9 AVRIL 2010***